

Commune DE SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
Madame C. JODOGNE
Echevine
Place Colignon
B – 1030 BRUXELLES

V/réf. : 2014/166=235/053-055 (corr. Mme K. Schmitz)
N/réf. : AVL/KD/SBK-2.285/s.557
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue de Roodebeek, 53-55.
Réaffectation d'un bar en snack et pose d'une hotte en façade arrière.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 20 juin 2014, en référence, reçue le 25 juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 juillet 2014.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'Ecole communale réalisée par l'architecte Jacobs, sise avenue de Roodebeek 59-61 et 103.

Elle vise la réaffectation d'un bar à l'abandon en snack-friterie et le placement d'un conduit d'évacuation de la hotte sur la façade arrière.

A l'examen du projet, il apparaît que les interventions projetées concernent davantage un problème urbanistique que patrimonial. Dans ce cadre, la CRMS demande de respecter strictement les prescriptions du RRU.

Par ailleurs, elle constate que la demande ne concerne pas le changement éventuel des enseignes. Si tel était le cas, elle demande également de respecter les prescriptions légales en la matière.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- S.P.R.B. – D.U. : Mme V. Henry.